

# LETTRE D'INFO



NUMÉRO 27 - JANVIER 2022



## GDS DE L'ISERE

Maison de l'élevage  
145 Espace Trois Fontaines  
38140 Rives

09 74 50 85 85

[gds38@reseaugds.com](mailto:gds38@reseaugds.com)  
[www.frgdsaura.fr](http://www.frgdsaura.fr)

LETTRE D'INFORMATION  
DU GDS ISERE

## SOMMAIRE

**PROPHYLAXIE**  
Zoom sur la Besnoitiose

**PESTE PORCINE AFRICAINE**  
Cas en Italie

**GRIPPE AVIAIRE**  
Cas détecté en Isère  
sur un cygne



REJOIGNEZ NOUS !

# PROPHYLAXIE BESNOITIOSE

La besnoitiose continue de progresser en France. Le dépistage sur le lait permet de détecter précocement la maladie dans les troupeaux mais pour les élevages allaitants ou les laitiers ne livrant pas en laiterie, les outils se font attendre.

**Cette année et l'an prochain, pour la première fois, tous les animaux prélevés pour la prophylaxie annuelle seront testés en sérologie pour la Besnoitiose.**



**Cette année, les bovins qui passent en prophylaxie dont le numéro de cheptel est compris entre 38 000 000 et 38 272 999 vont être analysés en Besnoitiose.**

Pour les autres cheptels, le dépistage s'effectuera lors de la campagne de prophylaxie suivante.

Ainsi, à la fin des **2 campagnes de prophylaxie**, **l'ensemble des troupeaux allaitants connaîtront la prévalence de la maladie sur leurs bovins de plus de 24 mois** (sauf les troupeaux en allégement IBR). Cette recherche sur les 35 000 bovins isérois concernés est entièrement financée par le département.

**L'objectif de cette action** est de connaître la **prévalence de la maladie dans son troupeau, c'est à dire connaître le statut du cheptel** ( = nombre de bovins positifs à la besnoitiose / nombre de bovins total ) afin de lutter collectivement contre la Besnoitiose (prévention, éradication).

Depuis une dizaine d'années, la Région Rhône-Alpes est touchée, et la maladie se propage assez vite. La détection se fait souvent par le repérage d'un premier cas clinique, mais à ce stade la maladie est souvent déjà fortement implantée (plus de 30% des bovins sont séropositifs, voire plus de 50%). Le GDS pilote et mène cette action. L'association a mis en place un plan d'assainissement qui permet aux éleveurs d'éliminer les animaux positifs avec une aide départementale de 100€/bovin et une aide nationale de 100€/bovin.

## BULLETIN DE SITUATION

### LES CHIFFRES DE PRÉVALENCE DE LA BESNOITIOSE AU 20/01/2022

#### - CAMPAGNE DE PROPHYLAXIE EN COURS -

**2377 bovins** (de plus de 24 mois) testés **négatifs**

**390 bovins** (de plus de 24 mois) testés **positifs**

Ces 390 bovins positifs sont répartis dans **35 élevages**

Au total, près de **3000 bovins** ont déjà été testés au cours de la campagne de prophylaxie 2021 -2022



**POUR MIEUX COMPRENDRE LA MALADIE VIDEO D'ANIMATION DISPONIBLE SUR LA CHAINE YOUTUBE DU GDS DE L'ISERE**

## A RETENIR

En 2 ans, **tous les animaux prélevés pour la prophylaxie annuelle seront testés en sérologie pour la Besnoitiose**. Cette recherche sur les 35 000 bovins isérois concernés est **entièrement menée et pilotée** par le **GDS** avec le **soutien du département**.

**Un plan d'assainissement**, mis en place par le GDS permet aux éleveurs d'éliminer les animaux positifs avec une **aide de 200€/ bovin éliminé** (aide départementale et nationale )

# ZOOM SUR LA BESNOITIOSE

CONNAÎTRE LA MALADIE, PRÉVENIR, DIAGNOSTIQUER, ÉTABLIR UNE STRATÉGIE DE CONTRÔLE ET DE LUTTE

## QU'EST CE QUE LA BESNOITIOSE ?

La Besnoitiose ou "maladie de la peau d'éléphant" est une **maladie** due à un **parasite microscopique du groupe des coccidies** : *Besnoitia besnoiti*, transmis de bovin à bovin par **piqûres d'insectes ou aiguille réutilisable**.



Elle touche tous les bovins quelle que soit leur race. Les jeunes bovins et mâles semblent plus touchés. Ces derniers peuvent devenir définitivement stériles. Bien que les symptômes puissent n'affecter que quelques individus dans un cheptel, souvent des lots entiers sont contaminés. Elle est en **forte progression en France**, suivant un gradient sud-nord, et atteint de nouvelles zones par l'introduction de bovins infectés.

La Besnoitiose se manifeste pendant la **phase d'activité des vecteurs** (de mars à décembre) mais des **contaminations en hiver** sont possibles.



Après inoculation par la **piqûre d'insecte ou aiguille réutilisée**, le parasite se multiplie et peut envahir l'ensemble des organes et former des milliers de petits kystes parasitaires pouvant persister toute la vie du bovin.



## COMMENT LA RECONNAÎTRE ?

Seule une partie des animaux contaminés exprime des signes cliniques. La maladie se manifeste alors **une semaine après la contamination**. Dans ce cas, elle s'exprime en **trois phases successives** :

### 1 / LA PHASE FÉBRILE (3 - 10 JOURS)

PHASE FEBRILE

- L'animal s'isole et ne mange plus
- Larmolement
- Jetage (écoulement clair)
- Peau chaude et douloureuse
- Animal essoufflé
- Fièvre (40-41°C)
- Diagnostic différentiel difficile : FCO, coryza gangréneux, bronchopneumonies...

“ Les tests sérologiques sont encore négatifs ”



### 2 / LA PHASE DES ŒDÈMES (1 - 2 SEMAINES)

PHASE D'ŒDEMES

- Œdèmes (tête - membres)
- Température normale
- Déplacement difficile
- Hypertrophie testiculaire
- Toutes les régions du corps peuvent être atteintes

“ Les tests sérologiques sont encore négatifs ”



### 3 / LA PHASE DE DÉPILATION-SCLERODERMIE (À PARTIR DE 6 SEMAINES APRÈS LE DÉBUT DE LA MALADIE)

PHASE DE DÉPILATION

- Épaississement cutané durable (peau d'éléphant)
- Crevasses aux articulations (surinfections fréquentes)
- Dépilations diffuses
- Amaigrissement : non-valeur économique, peut aboutir à la mort de l'animal ou l'euthanasie
- Apparition possible de kystes sur la sclère oculaire (blanc de l'oeil)
- Absence de démangeaisons

“ Les tests sérologiques sont positifs ”



P. Jacquiet

## POURQUOI PRÉSERVER MON TROUPEAU D'UNE CONTAMINATION ?



**PAS DE VACCIN**  
disponible



**PROGRESSION RAPIDE DE L'INFECTION  
DANS LE CHEPTEL**  
(20 à 40% de nouvelles infections / an)



**PAS DE TRAITEMENT**  
permettant de guérir les  
animaux



### LOURDES CONSÉQUENCES SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

- jusqu'à 10% de mortalité
- réforme précoce des animaux atteints
- perte financière lors de l'abattage (déperissement)
- frais d'euthanasie
- saisie en abattoir possible
- stérilité du taureau
- baisse de performance de reproduction
- maintien difficile du niveau génétique

## COMMENT PROTÉGER MON TROUPEAU D'UNE CONTAMINATION ?



### LIMITER LES CONTACTS AVEC DES ANIMAUX INFECTÉS AUX PÂTURAGES

Une distance de **100 mètres** permet de minimiser  
le risque de contamination



### N'INTRODUIRE QUE DES ANIMAUX CONTRÔLÉS

Quelque soit l'âge des animaux (+6 mois\*)  
*\*En dessous de 6 mois, les AC maternels peuvent persister.*



### LIMITER LA PROLIFÉRATION DES INSECTES PIQUEURS

Protéger les animaux exposés à un fort risque de  
contamination (forte population de taons, ...)



### UTILISER DES AIGUILLES À USAGE UNIQUE

lors des opérations de prophylaxies et lors de  
traitements en série.

“ La Besnoitiose est une maladie qui s'achète ”

## JE SURVEILLE MON TROUPEAU ET, EN CAS DE DOUTE, JE FAIS RÉALISER LES ANALYSES DIAGNOSTIQUES.



Comme les premiers symptômes ne sont pas spécifiques, **le diagnostic clinique est difficile**, surtout  
en début d'évolution et lorsque le troupeau était jusque là indemne.

**La transmission de la maladie** a souvent lieu lorsque les animaux sont **au pâturage** donc difficiles à observer  
(bovins allaitants et génisses en particulier)

**La contamination ne se traduit pas toujours par des signes cliniques visibles.**

**Les animaux sans symptôme** porteurs de **kystes** (« réservoirs de la maladie »), majoritaires dans les  
troupeaux infestés, ne peuvent souvent être détectés que par **sérologie individuelle**.

- **La sérologie ne devient positive que 5 à 6 semaines après la contamination.** Soit en règle générale après  
la phase d'œdème, pour les animaux qui font de la clinique.

**En cas de doute, j'isole immédiatement les animaux suspects, je fais réaliser des prélèvements pour  
confirmer le diagnostic par mon vétérinaire, et je préviens mon GDS.**



## CAS DE PESTE PORCINE AFRICAINE EN ITALIE

Deux nouveaux cas de Peste Porcine Africaine (PPA) ont été détectés à 15-20 km à l'est du premier sur les communes de Fraconalto et Isola del Cantone situées respectivement dans la province d'Alexandrie (Piémont) et celle de Gènes (Ligure) **en Italie**. Des analyses de confirmation sont en cours par le laboratoire national italien.

La souche virale de FPA correspond au **génotype II** c'est-à-dire à la souche circulant en Europe continentale.

Une **première zone infectée** comprenant 78 communes a été mise en place. Dans cette zone plusieurs mesures ont déjà été mises en place :

- Suspension de la chasse
- Recherche active de carcasses de sanglier
- Renforcement des mesures de biosécurité en élevage
- Recommandation d'abattre les porcs de basse-cour

Le premier cas détecté est rarement le premier cas apparu : c'est juste le premier mis en évidence. Par ailleurs, les cas détectés après le premier pourraient être aussi des cas antérieurs. Il est à craindre que la diffusion de la FPA soit déjà en cours.

Une **zone à risque** a été mise en place en France dans les départements 04, 05, 06 et 83.

**Le département de l'Isère n'est pas dans cette zone.**

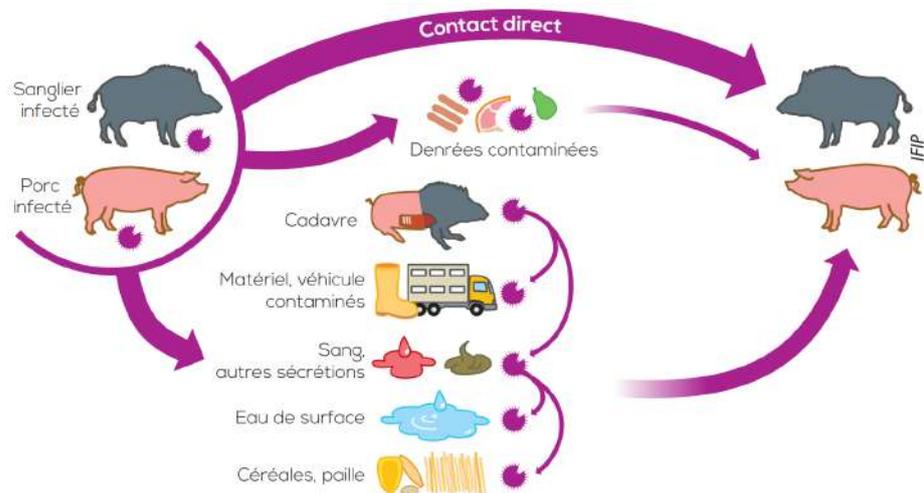
Du fait de la proximité de ces cas, nous vous invitons à rester très vigilants et à appliquer scrupuleusement **les mesures de biosécurité**.

### GENERALITES

La Peste Porcine Africaine (PPA), aussi appelée Fièvre Porcine Africaine, est une maladie animale due à un virus. Elle touche les suidés domestiques et sauvages mais n'est pas transmissible à l'homme. Cette maladie a un grand pouvoir de diffusion. La PPA existe depuis au moins un siècle chez les suidés sauvages d'Afrique subsaharienne (potamochères, phacochères et autres hylochères) qui ne développent pourtant aucun symptôme. Cette maladie est à l'origine d'un syndrome hémorragique souvent fatal dans ses formes aiguës.

La PPA est classée danger sanitaire de 1ère catégorie en France puisqu'elle pourrait avoir des conséquences socio-économiques et sanitaires graves pour les filières professionnelles concernées. Ce virus peut survivre pendant des jours voir des mois dans les produits à base de porcs, sur les chaussures et les vêtements. De plus, aucun traitement, ni vaccin n'existent.

### MODES DE TRANSMISSION DE LA PPA





# INFLUENZA AVIAIRE

## UN CAS DÉTECTÉ DANS LA FAUNE SAUVAGE SUR UN CYGNE

Les principales mesures sanitaires à respecter sont les suivantes :

- le recensement des détenteurs d'oiseaux
- la mise à l'abri des oiseaux captifs
- la visite vétérinaire des élevages professionnels
- l'interdiction des mouvements d'oiseaux captifs sauf dérogation
- la suspension de la chasse au gibier à plumes
- le renforcement des mesures de désinfection des véhicules entrants ou sortants des élevages d'oiseaux.

**Ce cas d'influenza aviaire rappelle l'impérieuse nécessité :** de respecter les mesures de biosécurité en élevage, de claustration ou de mise sous filet des basses-cours des particuliers (mesure qui s'applique actuellement dans toutes les communes de France compte tenu du risque épidémique).

Les mortalités anormales d'oiseaux ou les signes cliniques anormaux sont à déclarer sans délai au vétérinaire de l'élevage et/ou aux services vétérinaires de la direction départementale de la protection des populations de l'Isère (DDPP 38).

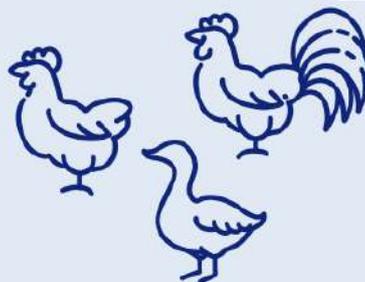
**Pour rappel, la consommation de viande, foie gras et œufs et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille, ne présente aucun risque pour l'Homme.**

### RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES-COURS



Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)  
Arrêté du 24 février 2006 - [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

#### PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



**Si une mortalité anormale est constatée**

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>



**LES RONGEURS =  
DES MALADIES DISSÉMINÉES  
DES INSTALLATIONS DÉGRADÉES  
DES ALIMENTS CONSOMMÉS ET SOUILLÉS**

**1 RAT VU =  
20 À 30 RATS PRÉSENTS =  
2000 KG DE NOURRITURE CONSOMMÉE ET SOUILLÉE PAR AN  
UNE DÉRATISATION À METTRE EN PLACE PRÉCOCEMENT.**

## **RONGEURS : ÊTES-VOUS BIEN PROTÉGÉ ?**

**FARAGO ISERE**, PROFESSIONNEL DE L'HYGIÈNE, VOUS APORTE DES SOLUTIONS CONTRE LES RONGEURS. **NOS TECHNICIENS EXPERIMENTÉS** SAURONT COMBATTRE EFFICACEMENT LES RONGEURS PRESENTS SUR LE SITE.

**NE VOUS LAISSEZ PAS ENVAHIR PAS LES RONGEURS !**

APPELEZ-NOUS AU 09 74 50 85 85 (CHOIX N°3)  
MAISON DE L'ÉLEVAGE - 145 ESPACE TROIS FONTAINES 38140 RIVES  
farago38@farago france. fr  
www. farago38. fr

**AGRO DIRECT**

# SOLDES D'HIVER

À PARTIR DU 12 JANVIER 2022  
FAITES LE PLEIN DE RÉDUCTIONS JUSQU'À **-15%**  
SUR UNE SÉLECTION D'ARTICLES !



**-15%**

SUR LES GANTS,  
COMBINAISONS,  
VÊTEMENTS DE TRAVAIL...



**-15%**

SUR TOUTES LES BOTTES



## LES "PLUS" DE AGRO DIRECT



Revendeur **FRANCAIS**  
de matériel agricole



**VENTE DIRECTE**  
Magasin RIVES (38140)



**ENVOI** vers la **France**  
et toute **l'Europe**



**SERVICES & CONSEILS**  
de qualités

## NOUS CONTACTER

Site : [agrodirect@agrodirect.fr](mailto:agrodirect@agrodirect.fr) et sur  (AGRO DIRECT)

Courrier : 145 Espace des 3 Fontaines 38140 RIVES Tél : 09 74 50 85 85 choix 2